

CONSULTATION POEC

—
Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective



Appel à Projet dans le cadre de la mise place de POEC « Diagnostiqueur immobilier » Antenne « Hauts de France - Normandie »

SIREN : 844 789 479 - CODE NAF : 9499Z – Opérateur de compétences OPCO par arrêté ministériel du 1^{er} janvier 2019.

AAP POEC « *Diagnostiqueur immobilier* »

Antenne *Hauts de France*
- *Normandie*

Consultation POEC

1

Sommaire

1. Objet du présent document	3
2. Le Fafiec.....	4
2.1 Ses missions.....	4
2.2 Son organisation.....	5
2.3 Définition d'une POEC.....	5
3. Contexte de la demande et enjeux	5
4. Entreprises et populations concernées par la POEC	6
5. Les cursus metier.....	7
5.1 Les métiers ciblés	7
5.2 Remarques liminaires :	8
5.3 Durées	9
5.4 Contenus pédagogiques.....	9
5.5 Le suivi.....	9
6. La solution pédagogique attendue.....	10
6.1 Modalités pédagogiques	10
6.2 Organismes de formation.....	10
6.3 Réponse pédagogique attendue	10
7. Solution financière attendue.....	12
8. Modalités de réponse attendues	13
9. Calendrier prévisionnel de la consultation.....	146
10. Contrôle et déréférencement	16

Annexes

Annexe 1 : Fiche signalétique – A remplir par l'organisme de formation répondant à la Consultation	18
Annexe 2 : Annexe financière	28

1. OBJET DU PRESENT DOCUMENT

Le présent document est une consultation d'organismes de formation en vue de mettre en œuvre des formations dans le cadre du dispositif Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective concernant « les entreprises ou les établissements des services du numérique présents en région Hauts de France-Normandie.

Informations contenues dans le présent document

Pour permettre aux organismes de formation d'appréhender le périmètre de leur intervention et de répondre au mieux à cette consultation, ce document présente :

- Le Fafiec : ses missions, son organisation...
- Le projet : contexte, entreprises et populations concernées par le projet
- Une description des cursus envisagés pour le déploiement des formations
- Les contenus pédagogiques estimatifs
- La solution pédagogique attendue
- Le calendrier et le règlement de consultation
- Les annexes

La Branche professionnelle, « des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs conseil et des sociétés de conseil », représente aujourd'hui un poids considérable dans l'économie du pays et, par le dynamisme de ses activités, contribue fortement à la croissance nationale avec un fort taux de recrutement annuel et une pénurie de candidats présentant les qualifications attendues par les employeurs.

Les métiers de la Branche se distinguent par leur forte valeur ajoutée liée au contexte de la prestation de services où les collaborateurs doivent mobiliser non seulement des compétences généralistes mais aussi des expertises très pointues associées à l'esprit de service. Les entreprises se trouvent ainsi confrontées à diversifier leurs recrutements sur un marché des compétences parfois très tendu.

Les entreprises de l'ingénierie, du numérique, des études, du conseil et des métiers de l'événement se trouvent au croisement des innovations technologiques et sociétales pour accompagner leurs clients dans la conception de nouveaux modèles, de nouvelles techniques et de nouveaux produits qui leur permettront de renforcer leur compétitivité, de développer et de pérenniser leur activité tant au niveau national qu'international.

La nécessité de s'adapter à l'environnement, d'anticiper les évolutions des activités des entreprises de la Branche et de sécuriser les trajectoires des salariés est un enjeu majeur pour tous les acteurs, entreprises et salariés.

L'accélération des évolutions technologiques sollicite toujours davantage l'initiative et la compétence de chacun des salariés.

SIREN : 844 789 479 - CODE NAF : 9499Z – Opérateur de compétences OPCO par arrêté ministériel du 1^{er} janvier 2019.

AAP POEC « *Diagnostic immobilier* »

Antenne Hauts de France
- Normandie

Consultation POEC

3

En effet, le développement des compétences des salariés constitue une des clefs de la performance économique et sociale des entreprises de la Branche, tant par le maintien d'une adéquation aux besoins du client et des marchés, que par le développement professionnel et personnel des salariés.

Les études réalisées par l'OPIIEC, Observatoire Paritaire des Métiers de l'Informatique, de l'Ingénierie, des Études et du Conseil (tendances d'activité des secteurs de la Branche et de l'évolution des besoins en termes d'emplois et compétences, observatoire permanent des flux d'offre d'emploi) constituent la base des travaux pour le développement de la POE dans la Branche.

2. LE FAFIEC

2.1 Ses missions

Créé en 1989 par les partenaires sociaux des entreprises d'Ingénierie, du Numérique, des Etudes, du Conseil et des métiers de l'Événement, le Fafiec se donne pour mission de promouvoir et d'optimiser la formation auprès des entreprises cotisantes.

Pour cela, il :

- Informe, sensibilise et accompagne les petites et moyennes entreprises à l'importance de la formation et facilite leur accès aux dispositifs relatifs à la formation continue,
- Veille à la mutation et à l'évolution des métiers et participe aux études prospectives les concernant,
- Favorise l'évolution des compétences, la prévention des licenciements et la requalification des personnels par une aide prioritaire accordée aux entreprises.
- Met en œuvre des Actions Collectives de formation conformément aux besoins exprimés par les entreprises de la Branche et en fonction des orientations données par les instances paritaires, notamment la CPNEFP (Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle).
- Accompagne les entreprises pour bénéficier de diagnostic et/ou de prestation d'accompagnement individualisé.

Ces actions se placent résolument dans une démarche globale liant formation, développement des compétences et emploi dans un contexte d'évolution constante des technologies et de mondialisation des marchés.

Le Fafiec est un organisme paritaire et compte environ **64000 entreprises cotisantes pour 800000 salariés**.

Depuis le 1^{er} avril 2019, le FAFIEC agit au nom et pour le compte de l'OPCO ATLAS.

2.2 Son organisation

Le Fafiec est géré de manière **paritaire** par un Conseil d'Administration représentant les employeurs et les salariés de la Branche :

- **SYNTEC et CINOV**, pour le collège Employeur
- **CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et FO**, pour le collège Salarié

Son équipe de permanents est répartie sur l'ensemble du territoire national à travers 10 antennes territoriales de proximité.

2.3 Définition d'une POEC

La POE collective "permet à plusieurs demandeurs d'emploi de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de Branche ou, à défaut, par un conseil d'administration d'un OPCO" (art. L. 6326-3 du Code du Travail).

La POEC a ainsi pour objectif de former des demandeurs d'emploi, inscrits auprès de Pôle Emploi, indemnisés ou non, pour qu'ils puissent compléter leurs compétences et accéder aux emplois proposés par les entreprises de la Branche.

Dans ce cadre, seul le Fafiec met en œuvre, en région, en lien avec Pôle Emploi et des organismes de formation sélectionnés, des parcours de formation correspondant à des besoins de recrutement concernant des métiers cibles de la Branche professionnelle.

La durée de la formation est de **400 heures maximum** et peut comprendre un temps d'immersion en entreprise (1/3 au maximum).

La POEC vise l'accès rapide à un emploi durable, sans être soumise à l'obligation de dépôt d'une offre d'emploi préalable à sa mise en œuvre.

3. CONTEXTE DE LA DEMANDE ET ENJEUX

Cette consultation s'inscrit dans le cadre de la volonté du Fafiec de jouer un rôle de premier ordre dans l'adaptation des compétences des demandeurs d'emploi en vue de développer l'emploi dans la branche.

L'ambition du projet :

- Anticiper les besoins de recrutement en fédérant les partenaires de l'emploi et les entreprises de la filière,
- Proposer de nouveaux collaborateurs aux entreprises, sans expérience ni qualification particulière dans le métier de diagnostiqueur
- Apporter de nouvelles « cultures » au sein des entreprises des filières numériques, ingénierie, études et conseil

- Proposer de nouvelles méthodes de recrutement de demandeurs d'emploi, via des formations d'adaptation,
- Proposer à des demandeurs d'emploi sans solution une orientation vers des métiers en tension,
- Adapter les compétences de ces demandeurs d'emploi via des parcours de formation avec des embauches comme objectif.

Le Fafiec a croisé ses analyses prospectives avec Pôle Emploi¹ et différents acteurs du territoire. Le Fafiec souhaite soutenir le recrutement dans les métiers de la Branche de demandeurs d'emploi, pas ou peu expérimentés, en proposant des cursus de formation apportant toute la compétence métier et savoirs être suffisants pour être opérationnel et intégrer une entreprise de la Branche à son issue.

Ces cursus ont pour objectif de professionnaliser ce public à divers métiers de la Branche **selon les besoins identifiés**.

Les cursus de formation mis en œuvre à travers la POEC doivent permettre à ces entreprises :

- ✓ de réduire l'inadéquation entre une offre d'emploi et le profil d'un candidat ;
- ✓ d'apporter un savoir-faire, une expertise métier complémentaire à un candidat ;
- ✓ de pallier aux difficultés de recrutement qu'elles rencontrent ;
- ✓ de réaliser, à la suite des parcours de formation, l'embauche des personnes formées par la conclusion :
 - d'un CDI,
 - d'un CDD d'une durée d'au moins 12 mois,
 - d'un contrat de professionnalisation de 12 mois minimum ou en CDI,
 - d'un contrat d'apprentissage.

4. ENTREPRISES ET POPULATIONS CONCERNEES PAR LA POEC

Les entreprises concernées par les POEC sont des sociétés cotisantes au Fafiec ayant un siège ou un établissement dans les régions Hauts de France - Normandie et relevant du champ d'application de la Branche.

Est concerné, tout demandeur d'emploi inscrit auprès de Pôle Emploi, indemnisé ou non, ayant une expérience ou à défaut une formation au plus proche des postes proposés par les entreprises, afin de pouvoir acquérir les compétences manquantes sur un **cursus de formation d'environ 3 mois**.

5. DUREE DE VALIDITE DE L'APPEL A PROJET

Tout appel à projet de ce type est valable, au Fafiec, pour une durée maximum de 18 mois.

Les prestataires sélectionnés dans ce cadre le sont pour cette même durée au maximum 18 mois à compter de la notification écrite de la sélection.

Toute sélection réalisée en cours d'année ne pourra pas dépasser le 31 décembre de l'année N +1 (par exemple : une sélection en juin 2019, l'échéance de celle-ci sera fixée au 31 décembre 2020).

Toute formation devra débuter au cours de cette même période.

6. LES CURSUS METIER

6.1 Les métiers ciblés

Les actions de formation visées par l'appel à projet « Diagnostiqueur immobilier » concerneront le(s) métier(s) suivant(s) :

- ✓ **Diagnostiqueur immobilier**

6.2 Remarques liminaires :

Il appartient aux organismes consultés de proposer une offre de formation, répondant aux problématiques du secteur, en termes :

- d'objectifs professionnels et contenus pédagogiques détaillés, de modulation et de capacité d'adaptation,
- de progression pédagogique,
- de méthodes et moyens pédagogiques,
- de durée

La durée de la formation ne doit pas systématiquement être égale au plafond du dispositif de la POEC (400 heures) ; cette durée doit être proportionnelle et justifiée par rapport aux objectifs attendus.

Il appartient à l'organisme de formation de valider les prérequis ; de suivre et d'évaluer les stagiaires à l'issue de chaque module et à la fin du cursus.

L'Organisme de Formation élaborera en amont de la formation :

- a. une grille de positionnement de chaque stagiaire,
- b. des tests d'évaluation initiaux, intermédiaires et finaux.

Il devra être proposé, au-delà des exercices pratiques et des études de cas nécessaires à la compréhension de la théorie, une mise en situation, lors de la formation, sous la forme de la réalisation d'un projet. Ce dernier peut être un fil conducteur tout le long du cursus. Dans sa réponse au présent appel à projet, le prestataire doit citer et illustrer les différents exercices pratiques utilisés et le projet proposé en précisant également la répartition théorie/pratique.

Par ailleurs, les contenus présentés ne sont pas exhaustifs et doivent être conçus par le prestataire. Celui-ci organisera son programme autour de ces thèmes, considérés comme la base minimale d'apports.

Les cursus retenus, pourront le moment venu, faire l'objet de modulations ou d'ajustements afin de pouvoir prendre en compte les spécificités des candidats sélectionnés mais tout en respectant le cadre pédagogique défini.

6.3 Durées

Chaque POEC se limitera à un parcours de 400h maximum et doit comporter :

- Des modules de formation professionnalisant, axés sur des connaissances, techniques, outils, savoir-faire et savoir-faire comportementaux liés aux métiers et permettant une adaptation au poste de travail proposé par les entreprises concernées.
- Et selon l'approche pédagogique choisie par le prestataire un stage d'immersion en entreprise, ne devant pas excéder 2 semaines soit 70 heures. Son objectif principal sera la mise en application dans l'entreprise des acquis de la formation.

6.4 Contenus pédagogiques

Il appartient à l'organisme de formation de proposer un contenu pédagogique détaillé (dès lors qu'il permet de répondre aux besoins opérationnels immédiats des entreprises) et de l'organiser selon un parcours pouvant s'appuyer sur la trame présentée ci-dessous :

- **Acquérir et développer les compétences du métier de « diagnostiqueur immobilier »**
- **Obtenir le titre de niveau 3 « diagnostiqueur immobilier »**
- **Obtenir les certifications réglementaires**

L'organisme de formation à la possibilité, afin d'arriver à ce titre et ces certifications, tout en respectant le cadre des 400 heures de formation lié à la POEC, de proposer l'articulation qui lui semblera la plus pertinente. Par exemple, de proposer avant le démarrage une période de stage ou tout autres dispositifs afin d'augmenter la durée du stage en entreprise limité à deux semaines dans le cadre de la POEC.

De manière transversale à chaque cursus, une attention particulière sera portée sur les compétences de **savoir être** (indications) : développement des capacités personnelles et professionnelles (s'intégrer, coopérer dans une équipe, esprit d'initiative, esprit de synthèse, gestion du temps, communication, gestion des conflits, écoute et orientation client).

Il appartient aux organismes de formation de nous faire des propositions en terme de pré-requis, de contenus pédagogiques et de certifications associées.

6.5 Le suivi

Un bilan qualitatif et quantitatif sera fourni au terme de chaque session.

Indicateurs de résultats possibles attendus : évaluations stagiaires (validation positionnement, évaluation en fin de cursus), évaluation formateurs (compte-rendu sur le déroulement de l'action et l'accompagnement socioprofessionnel), taux de placement des stagiaires en entreprise à l'issue de la formation.

Un conseiller Fafiec pourra participer au bilan final de la session.

7. LA SOLUTION PEDAGOGIQUE ATTENDUE

7.1 Modalités pédagogiques

Pour tous les modules, il est indispensable que les formations soient contextualisées par rapport aux activités et aux missions spécifiques des entreprises de la branche.

La pédagogie employée devra permettre aux stagiaires de disposer d'outils méthodologiques facilitant ces missions.

Il est souligné que le Fafiec privilégiera les propositions facilitant la simplicité et l'efficacité de mise en œuvre de la démarche proposée.

Dans cette optique, il est impératif que les participants bénéficient d'un support de cours qui les aidera ensuite à mettre en place les acquis de la formation au sein de leur future entreprise et d'outils facilitant leur mise en pratique dans le cadre de l'activité professionnelle associée.

Il appartient aux organismes de formation consultés de proposer, de détailler le support qui leur paraîtra le plus adapté aux objectifs précités.

Dans le cas du recours à la FOAD, l'organisme de formation devra respecter les critères tels que prévus par le décret n° 2014-935 du 20 août 2014.

7.2 Organismes de formation

Les organismes de formation devront **impérativement** être implantés en Hauts de France - Normandie.

La connaissance des entreprises de la Branche présentes sur le territoire est fortement attendue ainsi que la capacité à repérer des opportunités d'emploi dans celles-ci.

Les salles, matériels et logiciels mis à disposition, devront permettre une utilisation fiable des outils du marché (dernières technologies).

Les organismes de formation doivent s'être enregistrés (donc rendus référencables) et avoir renseigné la base commune Datadock (cf. dispositions relatives à la qualité des formations).

7.3 Réponse pédagogique attendue

L'organisme de formation pourra proposer le contenu en suivant les indications de la partie 6.4 et les moyens pédagogiques les plus adaptés pour les publics concernés.

Dans la mesure du possible, les prestataires veilleront à **intégrer dans leurs parcours des éléments de certification** tels que par exemple : certification éditeur, liste inventaire, liste CPF, blocs de compétences, CCP...

Toutefois, l'organisme de formation doit se tenir à disposition du donneur d'ordre pour ajuster si besoin le contenu de tout cursus retenu selon ses recommandations ou s'articuler avec l'éventuel prestataire d'une action préalable de type AFC financée par le Pôle Emploi et destinée à compléter le parcours.

La sous-traitance et/ou la co-traitance sont strictement interdits.

Les organismes de formation doivent donc proposer les formations au sein de leurs locaux.
(Calendrier fixé plus haut)

Il sera précisé dans le cadre de votre réponse pour chaque action :

- les publics concernés
- les pré-requis
- les objectifs pédagogiques
- le programme détaillé par module
- les méthodes et moyens pédagogiques
- les méthodes et outils d'évaluations utilisés avant, pendant et après la formation
- la durée (en jours et heures), totale et par module
- les profils des formateurs (CV des formateurs) : **exigence d'un intervenant ayant une expérience dans la filière et le public concernés, pour les mises en situation**
- description des supports pédagogiques fournis aux stagiaires
- les conditions d'organisation matérielle
- les lieux d'intervention possible sur le territoire concerné
- le prix

Il appartient à l'organisme de formation de **valider les prérequis et d'alerter le donneur d'ordre le cas échéant** ; de suivre et d'évaluer les stagiaires à l'issue de chaque module et à la fin du cursus.

L'Organisme de Formation disposera en amont de la formation:

- a. d'une grille de positionnement de chaque stagiaire,
- b. de tests d'évaluation.

Pour plus d'informations sur les compétences à acquérir l'organisme peut se référer aux référentiels métiers de la Branche <http://referentiels-metiers.opiiec.fr>

Dans sa réponse à la présente consultation, le prestataire doit citer et illustrer les différents exercices pratiques utilisés et doit préciser la répartition théorie/pratique.

Seront **obligatoirement présentés** :

- Des exemples et études de cas.

- Les conditions matérielles et d'organisation : les matériels et salles mis à disposition, conditions d'accès et d'accueil, lieu d'intervention possible sur le territoire, conditions de travail proposées aux formateurs et toute autre information que vous estimerez utile. (La salle doit pouvoir accueillir au minimum 8 personnes et au maximum 15 personnes).

8. SOLUTION FINANCIERE ATTENDUE

Le renseignement de toutes les rubriques de l'annexe financière est impératif (cf. Annexe 2) :

- Intitulé du cursus
- Durées en heures et jours
- Les lieux d'intervention (Ville)
- Le coût stagiaire par session / horaire HT et TTC
- Les conditions matérielles et d'organisation : nombre de 8 personnes minimum par session et maximum 15 personnes

L'organisme de formation peut librement proposer des seuils de facturation.

Vos propositions tarifaires devront obligatoirement :

- **Prévoir un cout horaire stagiaire HT et TTC**
- comprendre le coût de l'ingénierie pédagogique de la formation
- inclure tous les coûts induits de la formation : location de salle, frais de déplacement et de restauration du formateur, supports de cours
- préciser les coûts éventuels des certifications
- mentionner explicitement la nature des prestations incluses pour le participant (documents, hébergement et restauration,...), ainsi que le coût des éventuelles prestations optionnelles à la charge du participant,
- inclure la sélection des candidats, la validation des prérequis nécessaires, le suivi de l'insertion des participants, les bilans.

Les réponses affichant des propositions tarifaires n'incluant pas les coûts induits de la formation (déplacement /hébergement du formateur et location de salles de cours) seront systématiquement exclues de la sélection.

Aucune facturation complémentaire ne pourra être réclamée aux candidats, aux personnes sélectionnées, aux entreprises recruteuses (notamment des frais administratifs, pédagogiques, de désistement, des heures non réalisées, de sélection, d'accompagnement, de placement).

Il est précisé que seules les heures réalisées et justifiées seront facturables au Fafiec.

9. MODALITES DE REPONSE ATTENDUES

Votre proposition devra nous parvenir sous format électronique ou par voie postale au plus tard le :

26 Juin 2019 avant 16h30

Adresse mail : antennelil@fafiec.fr

Adresse postale : 679 avenue de la République, 3^{ème} étage, 59000 Lille

Tout dossier ou complément présenté hors délai sera considéré irrecevable.

Le Fafiec s'engage à accuser réception de votre envoi dans un délai de 48h. A défaut d'avoir reçu l'accusé de réception dans le délai, il convient de prendre contact avec le pilote du projet afin de vérifier que le dossier a bien été réceptionné.

La réponse pédagogique pour chaque session devra suivre la **logique de présentation suivante** :

- a. Reformulation synthétique du contexte et des objectifs du projet dans le présent appel à projet,
- b. Présentation de la formation ou cursus de formation que vous proposez, en précisant pour chaque cursus :
 - les parcours proposés devant impérativement répondre à l'objectif défini dans l'appel à projet,
 - les publics concernés,
 - les prérequis,
 - les objectifs pédagogiques,
 - le contenu pédagogique,
 - l'articulation et le rythme pédagogique,
 - les méthodes et moyens pédagogiques –notamment d'évaluation,
 - les durées,
 - les conditions d'organisation matérielle,
- c. La présentation des formateurs susceptibles d'intervenir (curriculum-vitae succinct, qualification, statut et employeur si vacataire),
- d. Présentation générale de votre organisme et de ses références dans les secteurs d'activités couverts par le Fafiec.

- Les pièces administratives constituées des annexes suivantes devront être présentées comme suit :

Si compte tenu de votre statut particulier, il vous est impossible de produire l'un des documents suivants, il est impérativement nécessaire de l'indiquer et de le motiver dans le courrier d'accompagnement.

- Extrait KBIS (scan de l'original ou de la copie certifiée conforme par le dirigeant de l'entreprise)
- Certificats (scan des originaux ou des copies certifiées conformes par le dirigeant de l'entreprise) délivrés sur demande par les administrations et organismes compétents qui justifient que le candidat ait satisfait aux obligations dues au titre des cotisations sociales et contributions fiscales.
- Copie du récépissé de la déclaration d'activité
- Copie du dernier bilan pédagogique et financier retraçant l'activité de dispensateur de formation professionnelle
- Un RIB
- scan de la fiche de présentation de la société dûment complétée
- Annexe financière récapitulante par titre les cursus de formation, durées, lieux, coûts (annexe 2)

Les informations complémentaires pourront être obtenues

- lors d'une permanence téléphonique avec le conseiller pilote de cette action, MANCINO David, Téléphone : 07.86.27.00.50.

10. CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA CONSULTATION

Dates	Objectifs	Modalités
29 Mai 2019	Lancement de l'appel à consultation	Information auprès des organismes de formation de la mise en ligne du cahier des charges
26 juin 2019 avant 16h30	Remise des propositions	Envoi des propositions en format électronique et en formation papier
A partir du 26 juin 2019	Lecture et analyse des réponses et synthèse des propositions reçues par le Fafiec	Etude des propositions et appréciation de celles-ci selon les critères d'appréciation définis par le Fafiec
15 Juillet 2019	Annonce des résultats de la consultation	Courrier et ou appel téléphonique aux OF concernés
Septembre 2019	Premières sessions de formation	

En fonction de la qualité des réponses et des besoins recensés, le FAFIEC se réserve le droit de reprogrammer des sessions durant le second semestre 2019.

11. CONTROLE ET DEREFEREMENT

https://www.Fafiec.fr/images/contenu/entreprises/demandedepriiseencharge/services_en_ligne/DOCS_UNIQUES_SEL/CONDITIONS_GENERALES_Fafiec.pdf

Conformément au chapitre 3 de nos Conditions Générales, tout prestataire sélectionné peut être contrôlé au titre des financements reçus du Fafiec. En cas d'anomalie ou d'irrégularités constatées le prestataire contrôlé fera, conformément à l'article 3.2 de nos conditions générales, l'objet d'une procédure de sanction telle que décrite dans l'article cité ci-dessus.

Annexe 1 : Fiche signalétique – À remplir par l'organisme de formation répondant à la consultation

Présentation de l'organisme de formation

Raison sociale :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Site Internet : <http://www.>

N° déclaration d'activité :

Préfecture :

Siret :

Dirigeant :

Responsable pédagogique :

Responsable Administratif :

Contact suivi Fafiec pour l'action :

SIREN : 844 789 479 - CODE NAF : 9499Z – Opérateur de compétences OPCO par arrêté ministériel du 1^{er} janvier 2019.

AAP POEC « *Diagnostic immobilier* »

Antenne Hauts de France
- Normandie

Consultation POEC

15

Mail contact suivi Fafiec :

Ligne directe:

Votre statut :

- Public ou parapublic Consulaire
 Centre de formation d'entreprise Privé
 Autre (précisez) :

Votre chiffre d'affaires total (toutes activités confondues) :

- 2017 :
- 2018 :

Pourcentage de votre CA réalisé en 2018 avec le FAFIEC sur les dispositifs Actions Collectives Nationales (ACN) et POEC :

Effectif total de l'organisme :

- Nombre de formateurs : dont permanents et vacataires
- Nombre d'administratifs :
- Autres (précisez) :

Date de création de l'organisme :

Date de création de l'activité formation continue :

Êtes-vous implanté en plusieurs sites géographiques ?

- Oui Non

Si oui, lesquels ?

Appartenez-vous à un groupe ou à un réseau ?

- Oui Non

Si oui, lequel ?

Votre société a-t-elle une certification qualité, laquelle ? (ISO, OPQF, agrément éditeur, etc)

Oui Non

Si oui, laquelle ?

En dehors de l'activité formation (continue et alternance), exercez-vous d'autres activités ?

Oui Non

Si oui, précisez lesquelles ?

• L'ACTIVITÉ FORMATION

Votre activité formation et son évolution :

	Année	Année	Année (prévision)
CA formation continue			
CA alternance			
CA demandeurs d'emploi			
Nb de stagiaires en formation continue			
Nb de stagiaires en alternance			
Nb de stagiaires demandeurs d'emploi			

Les intervenants externes de l'activité formation :

Nombre de personnes :

Part de leurs interventions dans votre CA formation (en %) :

Domaines de formation et Publics :

Domaines	Publics (Nombre de stagiaires)			
	Présentielle	À distance	Modalités X	Modalités Y
A				
B				
C				
D				
E				

Quels sont vos principaux clients en formation continue ?

Quels sont vos principaux clients en alternance ?

Quels sont vos principaux clients dans la Branche ? (Sociétés du Numérique, de l'Ingénierie, Conseil et des Métiers de l'Évènement)

- **LES FORMATEURS**

Vos formateurs sont-ils spécialisés alternance ou formation continue ?

Les concepteurs de stages sont-ils aussi les animateurs ?

Oui Non

Sinon, comment le transfert se fait-il ?

L'expérience de vos formateurs varie entre et ans.

Quelles qualités demandez-vous à vos formateurs ? (notez par ordre croissant)

- Expérience professionnelle :
- Capacité d'animation :
- Compétences pédagogiques :
- Capacités de communication :
- Sens de l'écoute :
- Niveau de formation initiale :
- Capacité créative :
- Réputation dans son domaine :
- Capacité d'adaptation :
- Capacité à instaurer un climat de confiance :
- Autre (précisez) :

Quels types de formation suivent vos formateurs ?

- Formation lors de stages techniques
- Formation lors de stages de pédagogie
- Participation à des conférences
- Lectures de revues ou d'ouvrages professionnels
- Recherche sur Internet
- Autre (précisez) :

- **VOTRE DISPOSITIF PÉDAGOGIQUE**

**Comment formulez-vous vos objectifs pédagogiques ?
(Merci de donner comme exemples vos stages « phares »)**

Comment choisissez-vous les méthodes et outils pédagogiques que vous allez utiliser ?

Votre société propose-t-elle des solutions pédagogiques innovantes ?

Oui Non

Si oui, lesquelles ?

Les supports et outils pédagogiques sont-ils développés :

en interne achetés à l'extérieur mis à disposition par un prestataire

Pourquoi ?

En cas d'achat ou de mise à disposition par un prestataire, comment réalisez-vous l'adaptation des supports ?

- **L'ÉVALUATION**

Pour les sessions Inter-entreprises (formation continue ou alternance), comment procédez-vous pour évaluer le niveau d'entrée des participants et définir leurs objectifs ? (Plusieurs réponses possibles)

- Entretien individuel en face à face avec le stagiaire
- Entretien individuel par téléphone avec le stagiaire
- Questionnaire individuel
- Tests de connaissances
- Entretien avec le responsable formation de l'entreprise ou responsable hiérarchique du stagiaire
- Autre (précisez) :

Quels sont vos moyens d'évaluation des stages de formation continue :

En cours de formation ?

Évaluation des acquis en fin de formation ?

Évaluation de la satisfaction du stagiaire ?

Évaluation de la mise en œuvre des acquis (dans quel délai ?)

En formation en alternance, quels outils et méthodes mettez-vous en place pour le suivi pédagogique du jeune ?

- Professeur référent
- Interlocuteur entreprise
- Cahier de correspondance
- Réunion de travail
- Autre (précisez) :

En formation en alternance, quelles sont les méthodes de validation finale ?

- Examen final
- Équivalence CQP dans un autre métier
- Titre homologué /diplôme d'état
- Autre (précisez) :

En alternance et pour les formations diplômantes, quel est le taux de réussite aux examens ?

.....

Quel est le taux d'insertion en entreprise suite aux contrats en alternance ? %

Quel est le taux d'insertion en entreprise suite aux formations Demandeurs d'emploi ? %

- **LES MOYENS MATÉRIELS**

Où réalisez-vous les formations inter-entreprises ?

Dans vos locaux ? De combien de salles disposez-vous ?

Conditions d'accès et d'accueil :

Dans des salles louées ? Dans quelles villes ?

Autre (précisez) :

Aménagements prévus pour les personnes en situation d'un handicap ?

Oui Non

Si oui, lesquels :

- Locaux
- Aménagement techniques/humains pour les personnes avec déficiences visuelles
- Aménagement techniques/humains pour les personnes avec déficiences auditives
- Autre (précisez) :

Prévoyez-vous de réaliser des aménagements favorisant l'accessibilité de vos formations pour les personnes en situation d'un handicap ?

Oui Non

Si oui, lesquels et à quelle échéance ?

Parmi les équipements suivants, lesquels utilisez-vous ?
 (Précisez les outils utilisés et non cités)

	Toujours	Souvent	Jamais
Tableau / Paperboard			
Rétro / Vidéo projecteur			
Film, diapos/podcast			
Magnétophone			
Caméscope			
Poste informatique*			
CD ROM / multimédia			
Internet/Chat/Forum			
Visio-conférence/Web conférence			
Téléphone/Conf-call			
Autre (Préciser)			

*Pour des formations informatiques, quel est le nombre maximum de stagiaires par poste ?

Quelle est la fréquence de renouvellement de votre parc ?

Décrivez de façon synthétique les caractéristiques du matériel le plus couramment utilisé :

En cas de FOAD, signez-vous un Protocole Individualisé de Formation (P.I.F.) avec le stagiaire bénéficiaire de la formation ?

- **VOTRE POSITIONNEMENT**

Quelles sont les spécificités, les domaines de compétences de votre organisme ?

Quels thèmes de formations, non référencés à ce jour dans notre offre, pourriez-vous proposer ?

Pourquoi ?

Vers quels nouveaux supports et méthodes pédagogiques allez-vous vous orienter ?

Pourquoi ?

À quelle échéance ?

Annexe 2 : Annexe financière

Raison Sociale :
Nom du signataire :
Qualité du signataire :

Numéro de déclaration d'activité :
Préfecture :
SIRET :

POEC Diagnostiqueur immobilier

Titre du cursus / référence du lot	Durée		Lieux	PRIX D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE (HT - €)		
	Jours	Heures		Prix	Coût horaire /stagiaire	Repas inclus (Oui/Non)
AO Hauts de France – Normandie 2019 « Diagnostiqueur immobilier »	Ex : 54 jours	Ex : 312 heures	Exemple : Lille, Amiens, Compiègne... - - -		Ex : x€ HT/h/ stagiaire (Groupe entre 8 et 15 personnes max)	
Les prix indiqués incluent les frais : <ul style="list-style-type: none"> - De location de salle - De déplacement et de repas du formateur - Des supports de cours - De l'ingénierie - D'animation Les prix indiqués n'incluent pas :				Signature et cachet de l'organisme Fait à : Le		